

Contrat

Intervenu avec :

Studio Rythme et Danse

456, avenue Richard

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4L8

Tél. : 819 762-1434

Courriel : info@rythmeetdanse.ca



1. Description du cours

Voir les informations de votre facture.

Tous les cours sont donnés au Studio Rythme et Danse (456, avenue Richard, à Rouyn-Noranda).

2. Date du début et de fin des cours et durée de la session

Les cours débuteront dans la semaine du 11 septembre 2022 et se termineront au plus tard le 27 mai 2023.

La session comportera entre 25 et 27 semaines pour les élèves **sans** évaluation et entre 26 et 28 semaines pour les élèves **avec** évaluation.

Il y aurait des semaines de vacances dont les dates sont disponibles sur le site Internet du Studio (Calendrier session 2022-2023).

3. Tarif

Le coût d'inscription inclut un frais d'inscription de 25 \$, et ce, par cours inscrit. Ce frais n'est pas remboursable.

Veuillez vous référer à votre facture pour les détails quant au tarif.

Si vous ne désirez pas participer au spectacle de juin 2023, vous devez nous en aviser **par écrit au plus tard le 13 janvier 2023**. À défaut de nous avoir avisé dans ce délai, vous devrez acquitter les frais du costume, même si vous résiliez votre contrat.

4. Modalités de paiement

Le coût total de l'inscription est payable en quatre (4) versements égaux, soit :

- 1^{er} versement exigible au plus tard le 17 septembre 2022;
- 2^e versement au plus tard le 29 octobre 2022;
- 3^e versement au plus tard le 14 janvier 2023;
- 4^e versement au plus tard le 8 avril 2023.

Le Studio Rythme et Danse se réserve le droit de calculer des intérêts de 2 % par mois (24 % l'an) pour tout retard de paiement.

Vous pouvez payer directement en ligne dans votre compte par carte de crédit ou au bureau du Studio par débit, crédit ou en argent. Prenez note que nous n'acceptons pas les chèques.

5. Résiliation du contrat

Si vous désirez annuler votre inscription, vous devez **obligatoirement** remplir le formulaire de résiliation ci-joint et le transmettre dans les meilleurs délais au Studio Rythme et Danse.

AUCUNE résiliation verbale ne sera acceptée ni ne pourra faire office de date de résiliation.

Si vous résiliez votre contrat après la première semaine de cours, les montants suivants devront être payés par vous :

- le ou les cours qui auront été donnés plus
- le plus petit des deux montants suivants :
 - 50 \$;
 - 10 % du coût des cours restants.

S'il y a annulation d'un ou plusieurs cours ou d'un membre de la famille, les rabais applicables sont annulés.

6. Spectacle

Des représentations de Noël seront **tenues** au Théâtre du Cuivre le 17 décembre 2022. L'horaire exact de passage sera disponible sur le site Internet du Studio et sera remis aux élèves dans leurs cours de danse, et ce, au plus tard au début du mois de décembre.

Des spectacles seront tenus au Théâtre du Cuivre les 3 et 4 juin 2023. La formule exacte sera communiquée en temps et lieu ainsi que l'horaire de passage, le tout sera disponible sur le site Internet et sera transmis aux élèves dans leurs cours de danse.

7. Photographies

Le Studio Rythme et Danse publiera des photographies de ses élèves sur sa page Facebook.

Ces photographies auront été prises tout au long de la session et lors des spectacles qui se tiendront au Théâtre du Cuivre.

Un élève qui ne désire pas que sa photographie soit publiée devra transmettre un avis écrit au Studio Rythme et Danse **au plus tard le 21 novembre 2022.**

8. Responsabilité envers l'élève

L'élève et le parent (titulaire de l'autorité parentale) reconnaissent que l'élève sera sous la responsabilité du Studio Rythme et Danse uniquement pendant la période des cours et en autant que l'élève y assiste.

Le Studio Rythme et Danse n'est pas responsable de l'élève avant ou après la période de cour. Le Studio n'assume aucune responsabilité quant à la garde ou la supervision de l'élève. La présence d'un adulte est fortement recommandée en dehors des périodes de cours auxquelles l'élève participe.

En cas de blessure ou d'accident de l'élève, le Studio appellera le parent de l'élève ou la personne autorisée au présent contrat.

Un rapport d'accident sera complété et devra être signé par l'élève ou son parent s'il est âgé de moins de 18 ans.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Il est fortement recommandé d'inscrire le nom de l'enfant à l'intérieur des vêtements et souliers.

9. Code vestimentaire

Pour tous les cours, les cheveux doivent être attachés. Nous n'acceptons pas les bijoux encombrants ainsi que les jeans. Pour les cours avec des espadrilles, nous demandons des espadrilles **d'intérieur** à semelle foncée.

10. Mesures d'hygiène et de distanciation

Les élèves ainsi que leurs parents doivent s'engager à respecter toutes les règles en vigueur quant aux mesures d'hygiène et de distanciation.

Le personnel du Studio Rythme et Danse s'engage à faire de même et à communiquer toute modification aux règles en vigueur le plus rapidement possible.

CONTRAT ACCESSOIRE (COSTUME)

Information concernant le costume pour le spectacle au Théâtre du Cuivre

Le spectacle de fin d'année sera tenu les 3 et 4 juin 2023 à la fin de la présente session. L'horaire exact sera disponible sur le site Internet du Studio au plus tard en mai 2023 et sera transmis dans les cours.

Pour participer à ce spectacle, un costume est **obligatoire**, et ce, par cours suivi. Ce costume est acheté par le Studio Rythme et Danse et est par la suite vendu à l'élève. Nous vous rappelons que le Studio ne fait aucun profit avec la vente de costume et qu'il est seulement distributeur.

Le coût de ce costume est de 84 \$ plus taxes.

Le costume sera remis entre la 22^e et la 25^e semaine de cours, et ce, seulement lorsque la **facture en entier aura été payée**.

Dans le cas où un élève ne désire pas participer au spectacle, un **avis écrit** (par courriel au info@rythmeetdanse.ca ou en personne au bureau) doit être transmis au Studio Rythme et Danse (et non au professeur) **au plus tard le 13 janvier 2023**.

Si aucun avis écrit n'a été transmis au Studio Rythme et Danse avant le 13 janvier 2023, l'élève sera responsable de payer le montant du costume, et ce, même s'il annule son inscription pour la session de danse.

Nous effectuerons la prise de mesure pour les costumes la première semaine de cours en janvier 2023.